Action-Gardien
Table de concertation
communautaire
de Pointe-Saint-Charles

info@actiongardien.org, www.actiongardien.org
2390 rue de Ryde, suite 203, Montréal, Québec, H3K 1R6, Tél: 514-509-0795,

Action-Gardien

Document préparé dans le cadre de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Livraison à domicile : Un service essentiel de Postes Canada

Janvier 2015

Contexte

En décembre 2013, Postes Canada a annoncé officiellement sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile au moment de la publication de son rapport intitulé *Plan d'action en cinq points - Prête à affronter l'avenir*.

La réforme des services de Postes Canada implique notamment une augmentation des coûts des envois postaux, l'abolition de 6000 à 8000 emplois, et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte-à-porte, avec le remplacement de ce service par des boîtes postales communautaires.

À l'automne 2007, la population et les groupes communautaires réunis autour d'Action-Gardien se sont déjà mobilisé contre la décision de Postes Canada de fermer le seul bureau de poste du quartier. La communauté a lutté pendant des mois pour maintenir ouvert son bureau de poste et dénoncer le plan de rationalisation de Postes-Canada. Malgré cela, le 1er avril 2008, Postes Canada a fermé le bureau de poste. Pour autant, la bataille n'aura pas été vaine, et aura permis d'élargir le débat avec l'appui de plus de 200 municipalités, villes et MRC.

Aujourd'hui, Action-Gardien, et particulièrement son *comité Ainés*, estime essentiel de se mobiliser à nouveau contre ces nouvelles décisions de Postes-Canada, prises au nom de la rationalisation, sans consultation ni réflexion sur des alternatives possibles.

Portrait sociodémographique des ainés de Pointe-Saint-Charles

L'institut de la statistique du Québec estime que près de 33% de la population québécoise est aux prises avec des limitations fonctionnelles. À Montréal, près de 300 000 personnes – soit 16 % de la population – sont des aînés et près de 50 000 personnes – soit 8 % de la population – sont des personnes à mobilité réduite.

Le quartier Pointe-Saint-Charles compte 13 920 résidants. De ce nombre, 10% sont âgés de 65 ans et plus. Fait à souligner, 46% des aînés du quartier vivent seuls comparativement à 36% pour l'ensemble de l'île de Montréal.

L'espérance de vie dans le quartier est de 75.1 ans et se retrouve en bas du classement montréalais. En comparaison, l'espérance de vie d'un quartier voisin tel que Verdun s'établit à 78.2 ans alors que pour LaSalle, la moyenne monte à 80 ans.

Les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à Pointe-Saint-Charles sont au prise avec d'importants problèmes dus aux maladies chroniques. Le pourcentage d'aînés qui souffrent du diabète est évalué à 24%, tandis que le pourcentage d'ainés qui ont développé des maladies pulmonaires s'établit à 22% comparativement à 16% pour le quartier voisin de Saint-Henri. Il va sans dire que le taux d'hospitalisation relié aux maladies chroniques chez les aînés vivant à Pointe-Saint-Charles s'avère l'un des plus élevé à Montréal.

Toutes ces données statistiques démontrent hors de tout doute que l'état de santé des personnes âgées de 65 ans et plus dans le quartier est loin d'être reluisant. En témoigne cet autre résultat : le pourcentage d'usagers de 65 ans et plus qui demandent plus de 20 interventions par année en services de soutien à domicile figurent parmi les plus élevé dans les territoires de CLSC montréalais.

La perte d'autonomie et la mobilité réduite des aînés dans le quartier s'inscrivent parmi nos principales préoccupations. Nous considérons que la fin de la livraison du courrier à domicile, un service essentiel, provoquerait des conséquences majeures auprès de ces personnes parmi les plus vulnérables. Nous insistons particulièrement sur la situation des ainés, mais nous alertons aussi sur les enjeux pour l'ensemble des personnes qui ont des limitations fonctionnelles, ou encore pour les familles avec jeunes enfants.

Conséquences de l'élimination de la livraison du courrier à domicile

La densité de la population dans les grands centres urbains ainsi que la grande proportion de personnes âgées vivant seules ou avec des limitations fonctionnelles rendent inconcevable la décision Postes-Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour la remplacer par l'installation de boîtes postales communautaires.

- ***Beaucoup de craintes exprimées par les ainés de notre quartier :***

Lors de discussions avec des ainés qui fréquentent nos groupes communautaires, les participants se sont indignés de cette décision.
Une grande majorité de ces personnes ont des problèmes de mobilité et ont beaucoup de craintes face aux déplacements, principalement en hiver, avec les trottoirs glissants et parfois mal déneigés.

Aller chercher son courrier deviendra quotidiennement un casse-tête. De nombreuses personnes devront être accompagnées. La situation sera d'autant plus difficile pour les aînés isolés qui vivent seuls à la maison. N'oublions pas non plus, que, dans certains cas, le passage du facteur à domicile représente un lien significatif.

Des personnes aînées du quartier nous ont aussi signifié qu'elles n'ont généralement pas accès à Internet et qu'elles reçoivent leurs factures par la poste. Une personne presqu'aveugle qui reçoit par la poste des livres sonores de la bibliothèque s'est s'inquiétée de la continuité de ce service. Enfin, la peur du vol et du vandalisme des boîtes communes a été exprimée.

La décision de Postes-Canada va à l'inverse de l'objectif de favoriser l'autonomie des ainés « On demande aux aînés de rester le plus longtemps chez eux, mais on coupe dans nos services! » a conclu l'un des participants à la rencontre.

- ***Des enjeux de discrimination et de confidentialité :***

Exiger des aînés et personnes ayant des limitations fonctionnelles de fournir un billet médical ainsi qu'autoriser la Société Canadienne des Postes d'avoir accès à leur médecin et à leur dossier médical pour conserver la livraison à domicile une fois semaine est discriminatoire. Cette décision a d'ailleurs été dénoncée par le commissaire à la vie privée, le collège des médecins et par l'association médicale canadienne.

- ***Des complexités pour assurer les suivis***

Il apparaît par ailleurs très complexe d'assurer un suivi diligent pour les personnes qui déménagent ou pour offrir un service pour les citoyennes et citoyens qui auraient besoin d'un accommodement suite à une invalidité temporaire. Perte de clé, déménagement, invalidités temporaires, papiers médicaux, tout cela occasionnerait toute une bureaucratie lourde et complexe, et entrainerait sans aucun doute de multiples dédales administratifs et délais.

- ***Pas de place pour les boites communes dans nos quartiers centraux***

Plusieurs arrondissements montréalais, dont les quartiers du Sud-Ouest de Montréal, sont densément peuplés, avec un cadre bâti tissé serré. L'implantation de boîtes postales communautaires dans ces quartiers centraux et leur intégration dans l'espace public est difficilement concevable.

La présence de ce nouveau mobilier urbain aura par ailleurs inévitablement un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, et les travaux publics en général.

- ***Une dégradation de l'environnement***

L'implantation de boîtes postales communautaires aura des effets négatifs sur l'environnement visuel des villes et augmentera considérablement la circulation des voitures dans les quartiers et, par le fait même, leur émission de gaz à effet de serre.

- ***Des questions de sécurité***

Il est reconnu que l'installation de boîtes postales communautaires favorise le vandalisme et l'usurpation d'identité de la population.

- ***Un pas de plus vers la privatisation du service postal***

Depuis l'annonce du plan en cinq points, plusieurs entreprises privées ont souligné leur intérêt d'assurer la livraison aux domiciles moyennant des coûts prohibitifs. Nous refusons la privatisation du service postal.

Conclusion et recommandations

Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur les changements, empêchant ainsi les personnes qui seront le plus touchées de s'exprimer et de donner leur point de vue. La population montréalaise a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public. Il existe d'autres solutions telles que l'amélioration des services actuels et l'ajout de nouveaux services qui n'ont pas été évalués.

Action-Gardien rappelle que Postes-Canada a le mandat d'assurer un service postal public, tout en s'auto-finançant, et non pas d'agir comme une entreprise commerciale qui cherche à maximiser ses profits au détriment des services à la population.

Action-Gardien affirme que la Société Canadienne des Postes doit revenir sur sa décision de mettre fin à la livraison postale.

Action-Gardien demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société Canadienne des Postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être consultés.

Action-Gardien demande à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal.

Présentation d'Action-Gardien

La Table de concertation communautaire Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles, et œuvre dans une perspective de lutte à la pauvreté, de changement et de justice sociale.

Crée en 1981, Action-Gardien est un outil que se sont donné les groupes pour répondre à leur besoin de s'informer, de partager leur expérience, d'agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions et la qualité de vie de la population.

Par le partage d'informations et les consultations, Action-Gardien vise la réflexion, la mobilisation et une meilleure concertation de l'action dans le quartier.

Les organismes communautaires du quartier regroupés par la Table sont des lieux où les citoyenNEs peuvent collectivement exercer un pouvoir et une action sur des enjeux déterminants pour eux : santé, logement, justice et défense des droits, alimentation, patrimoine historique, conditions de vie (jeunes, familles, femmes, aînés, immigrants et nouveaux arrivants, etc.)

Action-Gardien regroupe aujourd'hui 25 membres, et travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Action-Santé
Carrefour d'éducation populaire
Centre africain de développement et d'entraide
Centre des ainés de Pointe-Saint-Charles
Centre social autogéré (membre observateur)
Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
Club populaire des consommateurs
Conseil des aîné-e-s
CPE Les enfants de l'avenir
Comité des sans emploi
Familles en action
Madame prend congé
Maison des jeunes AdoZone
Partageons l'espoir
Prévention Sud-Ouest
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO) (membre observateur)
Regroupement information logement
Saint-Columba House
Services juridiques communautaires
Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles
TRAC, Travail de rue-Action communautaire
Welfare Rights Committee
YMCA Pointe-Saint Charles /Éco-quartier

Ce mémoire est présenté par le Comité Ainés d'Action-Gardien, qui regroupe :

- Centre des ainés de Pointe-Saint-Charles
- Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
- Conseil des aîné-e-s
- Prévention Sud-Ouest
- Saint-Columba House
- Bibliothèque de Pointe-Saint-Charles
- Service de police
- Centre Saint-Antoine
- Cité des Bâtisseurs
- YMCA Pointe-Saint-Charles

Comité de rédaction :

- Pierre Riley, Centre des ainés de Pointe-Saint-Charles
- Stéphane Defoy, Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
- Karine Triollet, Action-Gardien

Personne contact et coordonnées :

Karine Triollet
2390 rue de Ryde
Montréal, H3K 1R6

514-509-0795
Karine.triollet@actiongardien.org